

La procédure d'attribution de fréquences dans la bande 2,6 GHz TDD prévoit que toute personne souhaitant bénéficier de fréquences dans cette bande doit envoyer à l'Arcep une lettre de manifestation d'intérêt comprenant une fiche de synthèse destinée à être publiée sur le site Internet de l'Arcep et reprenant les informations principales de la demande.

Le présent document constitue un modèle de fiche de synthèse pouvant être utilisée dans le cadre de cette procédure.

1. Nom de la société formulant la demande

Raison sociale	HUB ONE SA.		
Adresse	Continental Square, Batiment Mercure 2 Place de Londres 93290 Tremblay-en-France		
Code postal	93290	Code postal	93290

2. Quantité de fréquences souhaitée

Quantité de fréquences souhaitée (MHz)	40 MHz sur les deux plateformes de Roissy Charles de Gaulle et Orly 20 MHz sur la plateforme du Bourget
--	--

3. Calendrier envisagé

Date de début de l'autorisation	8 septembre 2019
Date de fin de l'autorisation	8 septembre 2029

4. Description générale du projet

Hub One SA, en concertation avec Aéroports de Paris et Air France, sollicite l'ARCEP afin de disposer d'une attribution de licences hertziennes en bande 2,6 GHz TDD sur les plateformes aéroportuaires de Roissy Charles-de-Gaulle, Orly et Le Bourget, en vue de déployer des services mobiles très haut débit adaptés aux besoins spécifiques des professionnels (maintenance aéroportuaire, communication entre agents, vidéo en temps réel...).
--

5. Zone d'autorisation souhaitée

Code(s) INSEE du ou des département(s) dans le(s)quel(s) se situe la zone de la manifestation d'intérêt	Plateforme de Roissy CDG : 93/95/77 Plateforme d'Orly : 91/94 Plateforme du Bourget : 93/95
---	---

Modèle de fiche de synthèse

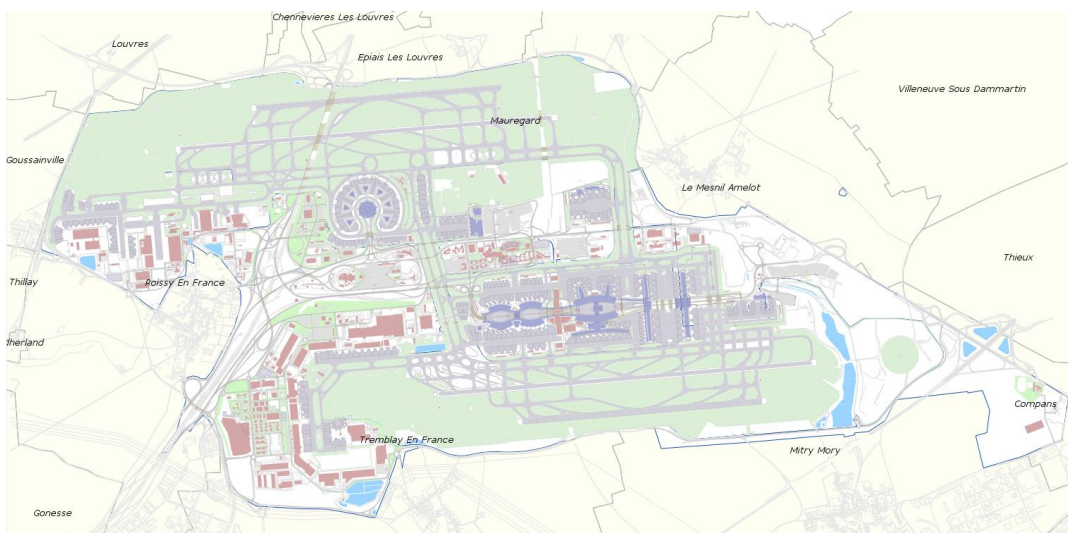
Précisez si la zone demandée est située en surface, ou en souterrain

Représentez sur une (ou plusieurs) figure(s) le périmètre géographique de la demande.

Il est rappelé que le périmètre géographique demandé doit également être transmis au format Shapefile (la zone d'autorisation sollicitée doit être décrite sous forme de polygone(s) ou de multi-polygone(s) ; le système de projection employé est Lambert 93 (code EPSG 2154)).

- **Plate-forme « Roissy Charles-de-Gaulle » (3 257 hectares)**

La zone concernée par la demande d'autorisation d'utilisation de fréquences est délimitée par le périmètre en bleu sur la carte ci-dessous.



- *Plate-forme « Orly » (1 540 hectares)*

La zone concernée par la demande d'autorisation d'utilisation de fréquences est délimitée par le périmètre en bleu sur la carte ci-dessous.



- **Plate-forme « Le Bourget » (553 hectares)**

La zone concernée par la demande d'autorisation d'utilisation de fréquences est délimitée par le périmètre en bleu sur la carte ci-dessous.



6. Trame envisagée

Précisez la trame de synchronisation envisagée (ratio
uplink/downlink, numéro de trame...)

50/50